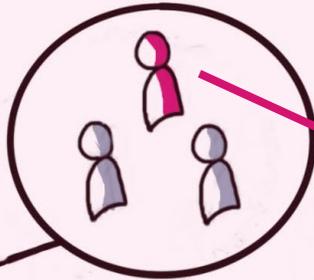


# Les groupements d'entreprises

## Quoi ?

2,3,4 etc entreprises se regroupent pour répondre à un marché public et l'exécuter ensemble si le groupement est choisi.



PAS de personnalité morale

Les membres du groupement s'appellent des **COTRAITANTS**.

Ils sont représentés par un **MANDATAIRE**, également cotraitant.

## Pourquoi ?

- ★ Mise en commun de moyens
- ★ Augmentation des capacités, des références



On parle aussi de GME (groupement momentané d'entreprises)

## Quels sont les types de groupements ?

### Groupements conjoints

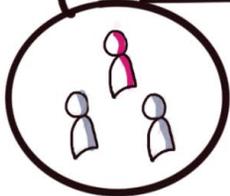
### Groupement solidaire

Mandataire conjoint

Mandataire solidaire



1 pour tous et tous pour 1 !



Vis-à-vis de l'acheteur, les cotraitants sont uniquement responsables de leurs prestations.



Vis-à-vis de l'acheteur, le mandataire est engagé pour la totalité des prestations.



Vis-à-vis de l'acheteur, tous les cotraitants sont engagés pour la totalité des prestations.

Pensez à conclure une convention de groupement

En cas de défaillance d'un cotraitant, le ou les cotraitant(s) solidairement tenu(s) devra(ont) assumer financièrement et/ou faire exécuter les prestations du cotraitant défaillant. Il(s) pourra(ont) ensuite se retourner contre le cotraitant responsable.